



Non payent de pension alimentaire pour rabiller mon enfant

Par **lapuce2202**, le **09/10/2008** à **13:01**

voila je donne 230 euro de pension a mon ex femme mais a chaque fois quelle me le donne elle ne me donne aucun vetement esque je peux ne pas lui payer la pension sur le mois de vacance pour l'abiller sen avoir de probleme avec la justice si je fourni unj facture des vetment que je suit obliger de lui acheter en ete ciomme en hivert

Par **Marion2**, le **09/10/2008** à **17:28**

Vous devez impérativement verser la pension alimentaire.
Envoyez une mise en demeure recommandée AR à votre ex-épouse, en la sommant de vous donner les vêtements de votre fils lorsque vous en avez la charge.
Vous pouvez aussi contacter votre avocat pour qu'il intervienne auprès de la maman.